



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général

Lille, le 16 juin 2023

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Le Préfet du Nord

Bureau de la réglementation générale et de la
circulation routière

à

Affaire suivie par :
Vivien POORTEMAN
Tél : 03 20 30 52 37
pref-cdac59@nord.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les membres
de la commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)
(Liste des destinataires in fine)

Objet : **CDAC du NORD** - commission départementale d'aménagement commercial

Je vous prie de bien vouloir assister à la CDACi chargée d'examiner les dossiers :

n° 503: demande d'autorisation d'exploitation cinématographique de la SAS « LES TOILES DU NORD » portant sur le projet de création d'un établissement cinématographique de 3 salles et 472 places à l'enseigne CINE PEVELE à Templeuve-en-Pévèle, rue du Maresquel, le :

Mardi 27 juin 2023 à 13h30
Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Site Scrive - Salle Francis-Louis CLOSON (D108)

J'attire votre attention sur les mesures particulières de sûreté mises en place à l'entrée du site de Scrive (contrôles d'identité, des sacs et passage dans un portique de sécurité). C'est pourquoi, je vous invite à prendre en compte le délai d'attente éventuel pour accéder à la salle de commission et à vous munir de la présente convocation pour justifier de votre déplacement au sein de la préfecture.

Je vous transmets également la lettre d'enregistrement, le formulaire relatif à la déclaration d'intérêts et l'arrêté constituant la commission départementale d'aménagement commercial cinématographique (CDACi) chargée de statuer sur la demande.

Le rapport d'instruction relatif à ce projet vous sera transmis cinq jours au moins avant la réunion par voie électronique et par courrier recommandé accompagné de l'ordre du jour.

Le demandeur qui aura également connaissance de ce rapport, exposera lors de la présentation du projet aux membres de la commission, une réponse illustrée faisant suite aux problématiques posées.

J'insiste tout particulièrement sur le quorum requis, les règles d'impartialité et le secret des délibérations et documents dont vous avez connaissance dans le cadre de cette mission et **vous rappelle que les membres de la CDACi ne peuvent se faire assister par des collaborateurs.**

Je vous rappelle qu'il ne vous sera pas possible de siéger si, d'une part, vous n'avez pas préalablement remis au secrétariat de la CDACi, au plus tard le jour de la réunion, le **formulaire de déclaration d'intérêts** dûment complété et signé et, d'autre part, si vous n'avez pas assisté aux échanges précédant les votes.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de section

Sevinez AYDOGDU

Liste des destinataires

Collège élus

- Monsieur le président du Conseil départemental du Nord, ou son représentant,

Collège personnalité en matière de distribution et d'exploitation cinématographique

- Monsieur Eric BUSIDAN

Collège personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire et de développement durable

- Monsieur Aldo MASSA, délégué spécial auprès de la commune d'HALLUIN,

Collège personnalité qualifiée en matière de développement durable

- Monsieur Benoît PONCELET, architecte-urbaniste, directeur du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du Nord,